

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} avril 2021

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 16 Votants : 18

Date de la convocation : 25/03/2021

Présents : CLASQUIN J-F, DEVAUCHELLE E, BOIGEY-DIEMER M, MAIRE P, HUREL-MATHIEU C, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, FRESSE A, JACQUEMIN J-F, MILLION E, ROLLOT D, ROUSSELOT M, VANNSON M-F, VUILLEMIN C, VUILLEMIN E et ZONE E.

Madame Coralie HUREL-MATHIEU a été nommée secrétaire.

*Absents excusés : Daniel MOUGEL a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS,
Stéphanie POIRIER a donné pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU,
Andrée VAUTRIN-ROLLOT.*

Le jeudi 1^{er} avril 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol, sous la Présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.

En préambule, M. le Maire a adressé ses condoléances à Mme Andrée Vautrin-Rollet à la suite du décès de Mme Madeleine Vautrin.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Validation du dernier compte rendu : Mme Courtois-Paulus a regretté l'absence de M. le Maire à cette réunion importante. Ce dernier a expliqué qu'il le regrettait également fortement mais, qu'en dernière minute, il a préféré opter pour la prudence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sauf mention contraire,

Après une présentation détaillée et un échange de questions/réponses,

- **ADOpte le budget primitif annexe Forêt 2021** arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de **Fonctionnement** : **582 820,16 €**

Dépenses et recettes d'**Investissement** : **299 870,00 €**

- **ADOpte** (16 pour et 2 abstentions A.Courtois-Paulus et D.Mougel) **le budget primitif principal 2021** arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de **Fonctionnement** : **2 215 198,92 €**

Dépenses et recettes d'**Investissement** : **3 509 677,17 €**

Entendu l'exposé de M. le Maire et notamment que les communes percevront, en compensation de leur perte de TH, le produit de la TFBP perçu en 2020 par le Département, le taux de référence de TFPB de la commune correspondra à la somme du taux communal fixé et du taux départemental de 25,65%,

- **FIXE, pour 2021**, les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit (16 pour et 2 contre A.Courtois-Paulus et D.Mougel) :

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 34.04 % (dont taux communal : 8.39%)

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 18.67 %

- **DECIDE** d'affecter au paiement de la participation au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny une somme de **9 397,20 €** qui sera prélevée à l'article 65548 "Contributions aux organismes de regroupement" du budget en cours,

- **DECIDE** d'affecter au paiement de la participation au **SMIC 88** une somme de **1 285,00 €** qui sera prélevée à l'article 65548 "Contributions aux organismes de regroupement" du budget en cours,

Dans le cadre de la consultation pour l'attribution de la Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'internat avec restauration,

Après la présentation par M. le Maire, par critère de jugement figurant au règlement de consultation, des rapports d'analyse des 11 offres conformes réalisés par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

- **DECIDE** de retenir le cabinet d'architecture suivant :

BOUILLON BOUTHIER – SAS D'ARCHITECTURE

14, Rue Jeanne d'Arc – 88190 Golbey, sans PSE,

Honoraires Mission de base : 177 275,00 € H.T

Honoraires Mission OPC : 14 734,00 € H.T

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre à intervenir,

Entendu la présentation faite par M. Philippe Maire, Adjoint délégué,

- **AUTORISE le Maire à signer les devis** ci-dessous récapitulés :

ONF- Agence Territoriale Vosges-Ouest

Devis 20.866001.00421916/21999, **Réaménagement du parcours de santé**,
pour 21 240,99 € H.T soit **25 489,18 € TTC**,

Devis 20.866.001.00425237/21999, **Réaménagement de l'aire de pique-nique**
pour 29 259,42 € H.T soit **35 111,32 € TTC**.

Considérant l'avis des domaines et lecture faite des projets professionnels des deux demandeurs souhaitant acquérir le lot N° 1 à la ZA «Thévenay »,

Le dépouillement des votes du scrutin secret donne les résultats suivants :

- M. Alexis JACQUE (SAS EXILIA) : 5 voix

- M. Hervé COURTOIS (SCI BIENVENUE) : 13 voix

- **ENTERINE la cession du lot N° 1 - zone d'activités « Thévenay »** d'une contenance de 2052 m², **à la SCI BIENVENUE** représentée par Monsieur Hervé COURTOIS, au prix de **9,90 € HT le m², TVA et frais d'acte à la charge de l'acquéreur**,

- **AUTORISE le Maire** à signer l'acte à intervenir,

Concernant la convention de mise à disposition du garde champêtre par la CAE, étant précisé que le point modifié porte sur l'obligation hebdomadaire de service totale qui passe à 37 heures, avec l'attribution de jours de RTT, la quote-part de Hadol étant maintenue à 40% du temps de travail et l'ensemble des autres modalités étant reconduit,

- **AUTORISE** (16 pour et 2 abstentions A.Courtois-Paulus et D.Mougel) le Maire à signer la convention relative aux modalités de gestion d'un emploi de Garde Champêtre chef Principal présentée par la CAE,

- **APPROUVE** le rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration de la SPL-X Démat tel que présenté.

Informations et questions diverses :

Pôle de Santé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les actes à rédiger avec les professionnels de santé sont finalisés.

Elections Départementales et Régionales

Programmées, à ce jour, les 13 et 20 juin prochains, il y a aura un besoin important d'assesseurs.

Aire multisport – City Stade

Les travaux sont bien avancés et devraient être terminés fin avril.

La séance est levée à 23h00

Fait à Hadol, le 12 avril 2021

Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

La secrétaire de séance,
Coralie HUREL-MATHIEU